

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-120/14/BC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPI) à Cannes, du 10 au 13 mars 2015 et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11489/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours dans les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPI), qui se tient chaque année à Cannes, a réuni en 2014 plus de 21 000 acteurs de l'immobilier d'entreprises. Il est l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, mais aussi de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec tous les acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole participe à cet événement depuis 16 ans, dont les 12 premiers en partenariat bilatéral avec l'Etablissement Public Euroméditerranée.

Depuis 2012, Marseille Provence Métropole assure la maîtrise d'ouvrage complète du stand « Marseille

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Métropole». Après avoir associé deux nouveaux partenaires que sont la Ville de Marseille et le Grand Port Maritime de Marseille, la Communauté urbaine a encore élargi ce partenariat en 2013 avec l'arrivée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP). Un partenariat à cinq reconduit avec succès en 2014. L'agence départementale de développement économique, Provence Promotion, a également contribué au bon déroulement de notre présence dans ce salon en 2014.

Le bilan de ces trois premières années de partenariat et de maîtrise d'ouvrage MPM se révèle très positif : affichage stratégique et politique cohérents avec un discours uni à cinq voix, visibilité accrue de notre territoire au sein du salon, retombées presse significatives et budget global renforcé grâce au partenariat.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole renouvelle donc sa participation pour l'édition 2015 du MIPIM sur les mêmes bases : maîtrise d'ouvrage et partenariat actif avec l'Etablissement public Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et Provence Promotion. Les conditions de leur participation sont définies dans la convention multipartite qui est présentée au Bureau de la Communauté urbaine.

Pour affirmer cette présence commune au MIPIM et confirmer cette montée en puissance, la Communauté urbaine et ses partenaires disposeront en 2015 d'un stand de 87 m², situé dans l'espace Riviera du Palais des Festivals. Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une aire métropolitaine attractive avec ses grands projets structurants, l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la ville-centre et de sa métropole. Un marché à procédure adapté sera lancé pour la promotion de nos projets comprenant aussi la réalisation du stand « Marseille Métropole » au MIPIM 2015.

Le montant global de l'opération est estimé à 200 000 euros. En sa qualité de maître d'ouvrage, la Communauté urbaine fera l'avance de la totalité des dépenses et les partenaires lui verseront leur participation financière sur appel de fonds. Cette participation financière des partenaires viendra en déduction de cette somme globale, pour un montant prévisionnel de 135 000 euros, selon le budget prévisionnel présenté ci-dessous.

Il est à noter que la participation financière de MPM au MIPIM, fixée pour cette édition 2015 à 65 000 euros, est inférieure aux années précédentes. Pour mémoire, elle était de 102 042 euros en 2010, 84 501 euros en 2011, 68 870 euros en 2012, 73 000 euros en 2013 et 82 600 en 2014.

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Location du stand	76 500, 00	Communauté urbaine MPM	65 000,00
Aménagement du stand	104 500,00	Ville de Marseille	40 000,00
Opérations de promotion	19 000,00	Euroméditerranée	35 000,00
		Grand Port de Marseille Fos	30 000,00
		CCIMP	30 000,00
TOTAL	200 000,00	TOTAL	200 000,00

Il est proposé au Bureau de Communauté d'approuver la participation de la Communauté urbaine au MIPIM 2015, ainsi que la convention régissant les relations entre la Communauté urbaine et ses partenaires.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/Cc du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le MIPIM est le rendez-vous annuel des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au MIPIM, du 10 au 13 mars 2015 à Cannes, ainsi que le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Etablissement public Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 euros . Ce montant sera pris en charge par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. La participation financière des partenaires viendra en déduction de ce montant global pour un montant prévisionnel de 135 000 euros. Elle sera versée à la Communauté urbaine sur appels de fonds de celle-ci.

Article 5 :

Est approuvé le paiement de la location du stand auprès de la société Reed Midem, organisatrice du salon.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté urbaine : - Fonction : 090 - Nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : A 710

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER